

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

83/1213 du 30/12/1983
SECRET n° /MIN-DGAS-DEPA-SP-P3
portant promotion des Professeurs Certifiés
de Lycée des cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre
de l'année 1983...

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/EP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1212 /MIN-DGAS-DEPA-SP-P3 du 30/12/1983
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des
Professeurs certifiés de lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du
Congo ;

SECRET :

.../...

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983, les Professeurs Certifiés de lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent
ACC : néant.

AU 2ème ECHOLON

- MBOMBI Daniel p/c du 15.9.83 en service à Brazzaville

AU 4ème ECHOLON

- ELONGA Albert p/c du 20.10.83 en service à Brazzaville
- NTINDOU Daniel p/c du 5.10.83 en service à Brazzaville
- DILOU-YOULOU Clément p/c du 5.10.83 en service à Brazzaville
- MBOUMBA André p/c du 01.10.83 en service à Brazzaville

AU 5ème ECHOLON

- ANDZOUEN Pierre p/c du 5.10.83 en service à Brazzaville
- SABA André p/c du 4.10.83 en service à Brazzaville

AU 6ème ECHOLON

- NKOUNKOU Cyrille p/c du 25.9.83 en service à Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1983.

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHef DU GOUVERNEMENT,
Pour Le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

Le Ministre de la Culture et Arts
Chargé de la Recherche Scientifique,

E. B. Tati

J. B. TATI - LOUMER

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Colonel Louis SYLVAIN GOLA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

[Signature]

Bernard COLBO MISSION...

Itini Cassoumba LEMOUNDOU.-

AMPLIATIONS :

MEN..... 2
DGAS..... 2
DPA..... 2
DFP..... 9
DGE..... 2
DCF..... 2
INTERESSES..... 8
DOSSIERS..... 10
SGCM/EC..... 1
JORPC..... 1